Vos questions / nos réponses

Addictions aux jeux d'argent.

Par Profil supprimé Postée le 31/12/2013 14:06

> Bonjour,
> Cela va faire 4 ans que mon copain est dépendant des jeux d'argent. Tous ces salaires y passent, heureusement pour lui il vit encore chez ses parents. Il est interdit de casino en france mais comme nous sommes en Alsace il peut facilement aller jouer en Allemagne où il n'y a pas d'interdiction possible ou encore en Suisse. Il refuse catégoriquement de payer pour aller consulter une addictologue que je lui ai proposé. Il ne veut pas non plus bloquer son argent sur un livret ou me le confier à moi ni même mettre un plafond de retrait. Je ne sais pas quoi faire pour l'aider, il déprime vraiment et a même déjà failli se suicider il y a un an. Merci de me répondre. Cordialement.

Mise en ligne le 07/01/2014

Bonjour,

Comme vous pouvez en témoigner, la dépendance aux jeux d'argent de votre ami traduit une profonde souffrance en amont, qui ne fait que se renforcer, avec les conséquences que cela peut avoir, notamment sur le plan financier. S'il refuse de se faire aider uniquement à cause du coût des consulations, vous pouvez l'informer qu'il est possible de le faire **gratuitement et confidentiellement** auprès de professionnels spécialisés dans un CSAPA (Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie). Nous vous indiquons leurs coordonnées ci-dessous. Un suivi personnalisé peut y être mis en place, à travers des entretiens individuels avec des médecins addictologues, des psychologues, ou encore des travailleurs sociaux.

Vous avez vous aussi la possibilité de les rencontrer pour être soutenue psychologiquement, et éventuellement réfléchir à la manière dont vous pouvez tenter d'aider au mieux votre ami. Enfin, chacun de vous pouvez nous contacter par téléphone pour avoir un échange approfondi autour de cette siutation. Nous sommes joignables tous les jours de 8h à 2h au 09.74.75.13.13 (appel anonyme et non surtaxé).

Cordialement.

Pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec les structures suivantes :

Maison des Addictions - CSAPA - Centre de tabacologie

33, avenue de la Liberté
68024 COLMAR

Tél : 03 89 12 47 47
Site web : ch-colmar.fr/pole/medecine/maison-des-addictions/bienvenue-a
Accueil du public : Sur rendez-vous du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h.

Voir la fiche détaillée